La domitienne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Délibération N° 20.153.1
En exercice 37
Présents 31
Votants 35
Pour 35
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

BUDGET ANNEXE DU PORT DÉPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE LE CHICHOULET – EXERCICE 2020 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Date de la convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt
Et le 23 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

31 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Didier CAYLA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Frédéric FABRE, madame Brigitte MATHE-MAURY.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

****

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_15

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet – Exercice 2020 – Décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.029.1 du 1er juillet 2020 approuvant le rapport d'orientation budgétaire 2020 ;

Vu la délibération n° 20.065.1 du 1er juillet 2020 concernant l'approbation et le vote du compte de gestion 2019 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

Vu la délibération n° 20.066.1 du 1er juillet 2020 concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2019 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

Vu la délibération n° 20.067.1 du 1er juillet 2020 approuvant l'affectation des résultats 2019 pour le budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

Vu la délibération n° 20.068.1 du 1er juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement des services du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent la section d'exploitation et la section d'investissement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2ème vice-Président,**
Après en avoir délibéré,
Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_15

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°1 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet 2020 telle que présentée ci-dessous :

			DEPENSES		RECETTES	
EXPLOITATION			**DIMINUTION de CREDITS**	**AUGMENTATION de CREDITS**	**DIMINUTION de CREDITS**	**AUGMENTATION de CREDITS**
Chapitre	011	Charges à caractère général		33 874,25 €		
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés		900,00 €		
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante		100,00 €		
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	3 700,00 €			
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante				10 799,25 €
Chapitre	77	Produits exceptionnels				20 375,00 €
TOTAL EXPLOITATION			**3 700,00 €**	**34 874,25 €**	**0,00 €**	**31 174,25 €**
			31 174,25 €		**31 174,25 €**	
			DEPENSES		**RECETTES**	
INVESTISSEMENT			**DIMINUTION de CREDITS**	**AUGMENTATION de CREDITS**	**DIMINUTION de CREDITS**	**AUGMENTATION de CREDITS**
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles		420,00 €		
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	420,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT			**420,00 €**	**420,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
			0,00 €		**0,00 €**	

II. CONFIRME que les crédits sont votés par chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - LA DOMITIENNE

REÇU EN PRÉFECTURE
le 01/10/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_15

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_15